

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de la ville de Bordeaux- Adhésion de la Cub à la convention de Gestion Urbaine de Proximité (2013/2018) - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dès 2010, la Cub s'est engagée dans un Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) afin de repenser le devenir du centre ancien de Bordeaux en le replaçant dans le contexte du cœur d'agglomération et dans la dynamique de la métropolisation.

A cette occasion, 2 décisions ont été prises par la Cub :

- en 2010, portant adhésion à la convention PNRQAD et sur des engagements financiers couvrant la période 2011/2016 avec un coût de 8,7 M € pour le Parc Privé, Parc Public, l'Aménagement urbain, l'Economie, porté par voie d'avenant à 9,7 M € en 2012
- en 2011, en votant une aide à la mise en place d'équipements résidentiels sur la période 2011/2016 par le biais d'une convention de gestion (86 200 € sous forme de subvention).

L'objectif est de conforter l'attractivité économique et résidentielle du centre ancien tout en recherchant l'amélioration du cadre de vie.

A cette fin, 5 objectifs opérationnels ont pu être définis :

- créer 300 logements sociaux publics grâce au recyclage des îlots dégradés,
- intervenir sur l'habitat privé par le recours à une réhabilitation de 235 logements occupés par leur propriétaire mais également sur 300 logements locatifs conventionnés et 13 hôtels meublés,
- aménager des espaces publics de proximité,
- créer des équipements publics de proximité,
- revitaliser le tissu commercial existant.

Plusieurs quartiers sont retenus : St- Eloi, Ste Eulalie, St Michel, Ste Croix, Marne/Yser, une partie de St Jean le long du cours de la Marne et une partie de Bastide au débouché du Pont de Pierre.

Afin d'assurer un accompagnement du renouvellement de ces quartiers et garantir la pérennité des investissements publics engagés, la ville de Bordeaux propose à la Communauté urbaine de Bordeaux et à différents partenaires (Etat, bailleurs sociaux), de renforcer le partenariat existant à travers la mise en place d'une Gestion Urbaine de proximité (GUP).

Cet outil de gestion va permettre :

- d'améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion quotidienne renforcée et concertée,
- de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent à la qualité du cadre de vie,
- d'accompagner la phase de transformation des quartiers.

La convention, proposée sur la base d'un diagnostic co-élaboré avec les services communaux, communautaires et les partenaires, va autoriser :

- la détermination d'un diagnostic territorial avec 4 secteurs identifiés comme stratégiques :

- Remparts/Sauvageau/Cartenteyre
- Kléber/Capucins
- Mabit/Pressensé
- Faures/St Michel

Des ateliers ont, à cette occasion, été mis en place sur les 3 thèmes : « Etudiants et jeunesse », « Gestion de la phase chantier », « Coopération et mutualisation. »

- la recherche d'éléments de diagnostic approfondis sur 3 quartiers :

- Faures/St Michel et Remparts/Sauvageau/Carpenteyre :
- Kléber/Capucins
- Mabit/Pressensé

- la définition de 4 enjeux :

la veille et l'anticipation, la gestion de l'attente tout au long du processus de mutation du quartier, le traitement des lieux et des liens entre habitants des quartiers, et enfin, la pérennité des aménagements réalisés sur le quartier en favorisant une appropriation par les habitants et usagers.

Le pilotage de cette démarche est assuré par la ville de Bordeaux en sa qualité de porteur de projet du PNRQAD. La Communauté urbaine de Bordeaux s'implique dans ce dispositif à travers la tenue de groupes de travail selon les thématiques retenues et de groupes de suivi de projets. Ainsi, la Direction Habitat, la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets, la Direction Territoriale de Bordeaux ainsi que les bailleurs sociaux ont été associées au dispositif GUP qui est proposé.

Les modalités de fonctionnement de la GUP sont exposées, plus en détail, dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les délibérations n°2000/1009 ; 2000/1010 et 2007/ 0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la Cub au titre de la politique de la ville et le Règlement d'Intervention de l'Habitat et de la politique de la ville,

VU la délibération n°2010/0413 du 25 juin 2010 approuvant la prise de délégation des aides à la pierre,

VU les délibérations 2010/0974 du 17 décembre 2010 relative à la convention partenariale financière de la Cub pour la période 2011/2016 en faveur du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD),

VU la délibération 2012/0130 du 16 mars 2012 relative à l'avenant n°1 du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de la ville.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) constitue une démarche complémentaire opérationnelle nécessaire à l'accompagnement du projet, fondée sur un engagement de coopération (échanges d'informations selon les compétences respectives des différents partenaires associés) qui s'inscrit dans le cadre du partenariat déjà instauré au titre du PNRQAD auquel la Communauté urbaine de Bordeaux a souscrit depuis 2010.

DECIDE

Article 1 :

De donner son accord sur les fondements et modalités de déroulement de la Gestion Urbaine de Proximité exposés dans la convention ci-annexée.

Article 2 :

M. le président est autorisé à signer la convention de Gestion Urbaine de Proximité dans le cadre du PNRQAD couvrant la période 2013-2018, et toutes pièces nécessaires à son exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2013

M. JEAN TOUZEAU